



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Affaire suivie par : Christelle TAIN
Unité départementale de l'Isère
Pôle territorial – subdivision T3
Tél. : 04 76 69 34 30
Courriel : chirstelle.tain@developpement-durable.gouv.fr
Réf : 2021-Is063T3

Grenoble, le 23 juillet 2021

Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 15 juillet 2021 un contrôle de votre établissement situé sur la commune de Pontcharra.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint ; elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum de 2 mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non-conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le rapport de contrôle joint au présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,

**Monsieur le directeur
Société LIDL
ZI de Pré Brun
38530 PONTCHARRA**

Signature
numérique de
Christelle TAIN
chirstelle.tain
Date :
2021.07.23
08:56:38 +02'00'